



Strasbourg, le 10 novembre 2020

Séance du Conseil d'administration du 10 novembre 2020 en visioconférence

En présence de :

Les membres du Conseil d'administration

- Murielle FABRE, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Hervé FENDELER, Représentant du personnel administratif et technique,
- Anne-Catherine GOETZ, Adjointe à la Maire de Mulhouse,
- Bernard GOY, Conseiller pour les arts visuels à la DRAC Grand Est,
- Anne GUYONNET, Représentante du personnel administratif et technique,
- Loïc HORELLOU, Représentant du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Pierre JAKUBOWICZ, Conseiller municipal à la Ville de Strasbourg,
- Anne-Marie JEAN, Conseillère municipale déléguée à la Ville de Strasbourg,
- Sophie KOHLER, Représentante de l'UHA, personnalité qualifiée,
- Christelle LE DEAN, Représentante du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Oh Eun LEE, Représentante du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Théo LETEISSIER, Représentant des étudiants en arts plastiques,
- Pascal MANGIN, Conseiller Régional, Région Grand-Est,
- Dominique MASTELLI, Conseiller Municipal à la Ville de Strasbourg,
- Tom MAYS, Représentant du personnel pédagogique (musique),
- Peggy MIQUEE, Conseillère municipale déléguée à la création, au spectacle vivant, aux musiques et aux arts visuels à la Ville de Mulhouse,
- Anne MISTLER, Adjointe à la Maire de Strasbourg,
- Nathalie MOTTE, Adjointe à la Maire de Mulhouse,
- Bertrand PAUVERT, Conseiller Municipal à la Ville de Mulhouse,
- Stéphane ROTH, Directeur du festival Musica, personnalité qualifiée musique
- Leïla SAUREL, Représentante des étudiants en musique,
- Joseph SIMEONI, Conseiller Municipal à la Ville de Mulhouse,
- Marie TERRIEUX, Directrice de la fondation François Schneider, personnalité qualifiée,
- Benoît TOCK, Vice-président chargé de la formation à l'Université de Strasbourg, personnalité qualifiée,
- Jean VERNE, conseiller musique et danse à la DRAC Grand Est.

Membres excusés :

- Salem DRICI, Conseiller municipal délégué à la Ville de Strasbourg,
- Pia IMBS, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Caroline ZORN, Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

Autres présents :

- Noemi BAEUMLER-PEYRE, Coordinatrice générale du site d'arts plastiques de Mulhouse de la Haute école des arts du Rhin,
- Olivier BEIGER, Représentant suppléant du personnel pédagogique (arts plastiques),
- David CASCARO, Directeur de la Haute école des arts du Rhin,
- Laurent DOUCELANCE, Responsable communication et développement de la Haute école des arts du Rhin,
- Vincent DUBOIS, Directeur de l'Académie supérieure de musique, Directeur adjoint de la Haute école des arts du Rhin,
- Cédric FAIVRE, Représentant suppléant du personnel administratif,

- Pierre-Loup FICHET, Représentant suppléant des étudiants en arts plastiques,
- Camille GIERTLER, Cheffe du service de l'Action culturelle de la Ville et Eurométropole de Strasbourg,
- Pascal HUMBERT, Administrateur général de la Haute école des arts du Rhin,
- Gabrielle KWIATKOWSKI, Direction de la culture – Responsable du Département des arts visuels, Ville et Eurométropole de Strasbourg,
- Laurence LEBRETON, Receveur des Finances,
- Bertrand LANOTTE, Receveur des Finances,
- Florence LEHMANN Représentante suppléante du personnel pédagogique (arts plastiques),
- Christine RITZENTHALER, Directrice adjointe, Directrice des études d'arts plastiques de la Haute école des arts du Rhin,
- Aymée ROGÉ, Directrice de la Culture de la Ville et Eurométropole de Strasbourg,
- Antoine SPINDLER, Représentant suppléant du personnel pédagogique (musique),
- Eric VINCENT, Chef du Service Développement Culturel, Ville de Mulhouse,
- Emilie WILHELM, Représentante suppléante du personnel administratif.

Excusés :

- Claire ANTONY, Chargée de mission enseignement supérieur et métiers d'art,
- Lara FERRY, Responsable des ressources humaines de la Haute école des arts du Rhin,
- Agathe GIRARDET, Responsable des finances et de la commande publique de la Haute école des arts du Rhin,
- Aurélie GREGOIRE-ARDJOUN, Chargée de mission enseignement supérieur & recherche, Région Grand-Est,
- Simon HAMPIKIAN, Représentant suppléant des étudiants en arts plastiques,
- Anne IMMELE, Représentante suppléante du personnel pédagogique (arts plastiques),

Anne Mistler accueille les membres du Conseil d'administration et ouvre la séance

I. Validation du compte-rendu du Conseil d'administration du 13 octobre 2020

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 13 octobre 2020 est approuvé par l'ensemble des membres du Conseil.

II. Installation des représentants étudiants au Conseil d'administration

Anne Mistler procède officiellement à l'installation des représentants des étudiants au Conseil d'administration, élus par leurs pairs le 22 octobre dernier :

- Musique : Marie-Gabrielle Ollier (suppléante Leila Saurel)
- Arts plastiques : Théo Leteissier (suppléant Pierre-Loup Fichet)

III. Pédagogie / Etude

➤ Politique de site. Schéma Directeur DDRS

Depuis avril 2016, la HEAR est associée à l'Université de Strasbourg et, à ce titre, intégrée dans le site alsacien de l'enseignement supérieur (Unistra, UHA, BNU, ENSAS, ENGEES, INSA). Elle est ainsi partie prenante des politiques transversales menées à l'échelle du site dans le domaine documentaire, de la vie étudiante ou du développement de bonnes pratiques en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Ce schéma agrège 12 fiches projets susceptibles d'être rapidement mises en œuvre par les établissements partenaires.

Pilote de la Commission en charge de cette politique, Christian Brassac présente ce document qui a vocation à s'adresser à tous les pays du monde.

Le Schéma révèle des réflexions transversales communes à tous, détaillées tels que :

- Charte d'achats publics durables
- Déchets/Recyclerie
- Pour une mobilité vertueuse
- Outil numérique de pilotage inter-établissements des flux énergétiques
- Nourriture biologique et/ou circuit court
- Télétravail et espaces tiers lieux
- Compensation carbone déplacements contraints C et EC
- Dispositifs de renforcement de l'égalité femmes/hommes
- Séances itinérantes de diagnostic ergothérapie
- Stations de pédalage à fins de recharge de téléphone mobiles

- Installation de dispositifs favorisant la biodiversité
- Eco-pâturage des espaces verts

Christian Brassac souligne l'implication importante des étudiants concernant les thématiques environnementales. Certains d'entre eux éprouvent même de « l'éco-angoisse » vis-à-vis de ces problématiques mondiales. Cela se traduit par exemple par le choix d'un stage en fonction des valeurs portées par l'entreprise.

Anne-Marie Jean se félicite de l'intégration de la HEAR dans cette démarche vertueuse.

David Cascaro précise que la démarche environnementale entreprise à la HEAR sera présentée lors d'un prochain Conseil.

Loïc Horellou ajoute que l'association nationale des écoles supérieures d'art (ANdÉA) porte à une autre échelle des réflexions connexes au travers de la création d'une commission dont l'objectif est de travailler sur la transition écologique.

Anne Mistler remercie Christian Brassac pour cette présentation complète et attend avec curiosité de voir les déclinaisons apportées au sein de la HEAR.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

➤ **Covid-19. Soutien aux diplômés 2020. Dispositif de bourse**

Anne Mistler indique que la promotion 2020 des diplômés de la HEAR a été profondément impactée par la crise sanitaire et invite David Cascaro à présenter le nouveau dispositif de bourses que la HEAR souhaite mettre en place pour compléter sa politique de soutien.

Dans la continuité des aides au logement, au transport et à la production accordées l'été dernier, David Cascaro propose d'instituer un dispositif de bourse de 200€ par étudiant visant à encourager l'organisation, en lien avec leurs enseignants, d'événements publics ou de rencontres avec des professionnels pour mettre en valeur leur travail.

David Cascaro précise que ce dispositif sera financé par le budget non mobilisé pour l'exposition annuelle.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

➤ **Formation continue. Conditions d'accès des stagiaires au cursus de formation initiale / fixation des tarifs**

Invité par Mme la Présidente à présenter cette délibération, Pascal Humbert indique que chaque année, 3 ou 4 lauréats des examens d'entrée aux cursus de formation initiale présentent un profil relevant davantage du champ de la formation continue que du statut étudiant.

L'accueil de ce public qui contribue à diversifier la structure des effectifs de l'établissement implique un suivi personnalisé de la part du service formation continue, justifiant la fixation de droits d'inscription spécifiques.

Raison pour laquelle il propose de fixer les droits d'inscriptions à 2 550€ en tarif plein et 850€ en tarif réduit.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

IV. Fonctionnement général

➤ **Organisation de l'établissement et des enseignements durant la deuxième phase de confinement**

Anne Mistler indique qu'en raison de l'évolution de la situation sanitaire et de l'entrée en vigueur d'une nouvelle phase de confinement, la HEAR doit adapter son organisation pédagogique et administrative. Un nouveau protocole a été préparé à cet effet en étroite concertation avec les représentants du personnel et les instances pédagogiques.

David Cascaro fait part du choix réalisé par l'Ecole de réintégrer un certain nombre d'activités en présentiel, notamment pour la pratique en atelier nécessitant la mise à disposition d'équipements spécifiques (bois, textile, métal, photo...). La venue des étudiants est gérée sur inscription dans le respect de jauges définies avec les représentants du personnel.

Une priorité est accordée aux étudiants de première année et aux étudiants de troisième et cinquième année qui passent leur diplôme.

Du côté de l'Académie supérieure de musique, les cours théoriques sont dispensés en vidéoconférence.
Les cours d'instrument et de chant se déroulent, quant à eux, en présentiel en respectant des jauges de 5 à 6 étudiants maximum.

Les bibliothèques et salles informatiques, restent ouvertes avec des jauges limitées.

Le télétravail a été généralisé au sein des services administratifs et techniques. Les bâtiments restent accessibles et des permanences ont été mises en place dans chaque service. Une présence maximale de 2 jours par personne sur une semaine a été définie. La réouverture de l'Ecole sera décidée avec l'accord du rectorat.

Vincent Dubois précise que les étudiants sont ravis de continuer leur pratique instrumentale. Les enseignements peuvent se dérouler dans de bonnes conditions tant que les restrictions restent de ce type.

Dominique Mastelli, Conseiller municipal exerçant par ailleurs dans le milieu médical, félicite l'Ecole pour les mesures de protection sanitaire mises en place.

A sa question concernant l'autorisation de circulation des étudiants, David Cascaro répond que des attestations de déplacement ont été produites pour permettre aux étudiants de se rendre à l'Ecole. Certains ont quitté Strasbourg à l'annonce du reconfinement et souhaitent désormais revenir sur place pour suivre les cours en présentiel.
Les enseignants résidant en dehors de la Région Grand Est, quant à eux, n'ont pas la possibilité de venir sur site pour l'instant. Cette situation devrait évoluer dans les prochaines semaines.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

➤ **Désignation d'une partie des membres de la Commission d'appel d'offres et de la Commission consultative des marchés**

Anne Mistler indique qu'avec le renouvellement de l'assemblée délibérante, il y a lieu de procéder à l'élection de la nouvelle Commission d'appel d'offres et Commission consultative des marchés. Une liste paritaire et représentative de l'ensemble des sites a pu être constituée :

PRESIDENT : M. David CASCARO, Directeur de la Haute école des arts du Rhin	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Anne MISTLER	1. Caroline ZORN
2. Hervé FENDELER	2. Cédric FAIVRE
3. Loïc HORELLOU	3. Olivier BEIGER
4. Anne-Catherine GOETZ	4. Oh Eun LEE
5. Anne GUYONNET	5. PEGGY MIQUEE

Anne Mistler, David Cascaro et Hervé Fendeler composent la Commission Consultative des Marchés. En cas d'absence, ce sont les deux membres titulaires suivants qui assurent la suppléance.

Anne Mistler propose de procéder à son élection à main levée.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

V. Ressources Humaines

➤ **Modification de l'état des emplois permanents de la HEAR**

Pascal Humbert indique que la HEAR fait appel depuis plusieurs années à 4 intervenants extérieurs sur des volumes horaires réduits mais réguliers afin de compléter certains enseignements spécifiques en communication graphique et didactique visuelle. La

régularité de ces embauches atteste du caractère permanent du besoin et conduisent à la création des postes à temps non complet correspondants.
Il précise que cette modification n'a aucune incidence sur le plan budgétaire et qu'elle a reçu un avis favorable du comité technique.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

➤ **Désignation des délégués locaux du Groupement d'action sociale (GAS) du Bas-Rhin et du Comité national d'action sociale (CNAS)**

Anne Mistler présente cette délibération concernant la désignation des délégués locaux du Groupement d'action sociale (GAS) du Bas-Rhin et du Comité national d'action sociale (CNAS). Avec le renouvellement de l'assemblée, il y a lieu de procéder à la désignation du représentant « élu » de la HEAR au sein des instances du Groupement d'action Sociale du Bas Rhin et du Comité National d'action sociale. Ces instances ont vocation à mutualiser une partie de la politique sociale des collectivités publiques qui y adhèrent (distribution d'aide d'urgence, de prêts, d'allocations spécifiques : naissance, rentrée, décès,...).

Anne Mistler propose à l'ensemble des membres de désigner Anne Guyonnet, représentante du personnel administratif au Conseil d'administration, pour siéger dans ces instances.

Les membres du Conseil d'administration approuvent unanimement cette délibération.

VI. Finances

➤ **Débat d'orientations budgétaires**

Pour préparer le vote du budget primitif en décembre, un Débat d'orientations budgétaires est organisé dans les deux mois qui précèdent son adoption. Il permet de faire un point sur la situation financière de l'établissement et d'échanger sur les perspectives d'évolution des ressources et des charges de l'école.

David Cascaro présente ce point d'information budgétaire qui ne donne pas lieu à un vote contrairement aux budgets primitifs du budget général et celui de la formation continue qui seront présentés lors du Conseil de décembre.

Cette année, compte tenu du profond renouvellement de l'assemblée, une large place est réservée à la présentation de la structure budgétaire de l'établissement et de sa situation financière.

David Cascaro présente ce budget qui revêt des caractéristiques spécifiques :

- Il s'agit d'un budget principalement de fonctionnement dans la mesure où les Villes hébergent gracieusement l'Ecole.
- L'intégration budgétaire des différents sites permet de garantir l'équilibre entre les sites et harmonise l'affectation des moyens entre disciplines enseignées.
- A la différence d'autres structures publiques, l'essentiel des ressources de l'établissement est affecté à l'exercice des missions opérationnelles.
- Le budget de la HEAR est composé du budget général et du budget annexe qui retrace précisément l'activité de la formation continue

La situation financière de la HEAR est fondée sur de solides fondamentaux de gestion conjugués à des ressources « rigides » mais stables qui ont permis de dégager des résultats cumulés positifs.

David Cascaro précise que 2021 sera marqué par une situation sanitaire exceptionnelle impliquant l'organisation générale de l'établissement. Des dépenses particulières sont dédiées à l'acquisition de mesures de protection pour tous ainsi qu'à la mise en place d'actions de soutien en faveur des étudiants.

Les ressources de l'école sont, elles aussi, impactées par la crise sanitaire. En effet, dans ce contexte économique tendu, la Région favorise les différents acteurs économiques de son territoire qui sont fortement impactés.

Aussi, l'année 2021 sera une année blanche pour la HEAR qui ne percevra pas de subvention régionale.

David Cascaro précise que Jean Rottner a annoncé le lancement d'un appel à projets début 2021 qui pourrait compenser cette perte à hauteur de 50 000€ en cas de réponse positive.

La crise pourra également avoir une incidence sur les recettes liées aux droits d'inscriptions compte tenu de la modification des situations financières des familles.

Dans le contexte perturbé que traverse la HEAR, David Cascaro indique que différents facteurs de stabilité méritent d'être soulignés. En effet, la fidélité des membres fondateurs et des partenaires économiques ainsi que le volontarisme de l'Etat face à la crise permettent d'envisager l'avenir de manière sereine.

Par ailleurs, les capacités d'adaptation de gestion de l'établissement permettent de construire un BP 2021 cohérent avec les projections annexées au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Si le débat d'orientations budgétaires doit en principe fournir une projection à moyen terme de l'évolution de la situation financière de l'établissement pour anticiper les tendances, David Cascaro précise que la crise sanitaire et économique mondiale rend les projections impossibles au-delà de 2021.

Les prochaines grandes échéances restent l'élaboration du projet d'établissement construit en concertation avec les différents acteurs de l'école ainsi que la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de moyens 2022-2024.

David Cascaro conclut cette présentation en présentant les grands enjeux et les perspectives de développement de la HEAR tels que la maîtrise des charges RH, le développement de l'Académie supérieure de musique et le redéploiement des sites strasbourgeois au sein de la Manufacture des tabacs.

A la remarque de Vincent Dubois concernant le soutien du Ministère et de l'Etat pour la mise en place du certificat d'aptitude couplé au Master d'enseignement avec l'Université de Strasbourg, Jean Verne indique que le dossier, soutenu par la DRAC, est actuellement en cours d'étude.

Pascal Mangin intervient pour indiquer qu'il souhaite que la Région poursuive son soutien d'une manière ou de l'autre et que si le dossier est principalement porté par la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est à disposition pour aider à mobiliser les soutiens dont l'école aurait besoin.